



AVIS PUBLIC

Prenez avis que :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice a adopté, lors de la **séance ordinaire du 13 avril 2026**, les règlements ci-dessous mentionnés :

- Règlement **298-2026** établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Sulpice;
- Règlement **369-2026** relatif à l'utilisation du parc canin;

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et ces derniers sont maintenant déposés au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

**DONNÉ À SAINT-SULPICE,
Ce 15^e jour du mois d'avril 2026**

Chantal Bédard
Directrice Générale
et greffière-Trésorière